



Mairie de La Regrippière

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

OBJET :

CONTRAT DE
LOCATION
DISTRIBUTEUR DE
BAGUETTES

L'an Deux Mille Vingt-six, le jeudi 2 juillet
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

PRÉSENTS : M EVIN P., François LUCAS, Vanessa DHENIN,
Franck BOUCHEREAU, Bérengère LAMBERT, Alexandre
BARON, Cécilia FONTENEAU, Julien KOSIR, Peggy LAURENT,
Gwenola MOURAUD, Quentin PAQUEREAU, Clémence
PETITEAU, Bérénice RICHARD, Steven VAIDIE

EXCUSÉS : ~~Cédric CARETTE, Matthieu DEROUET, Gwladys~~
PROUST, Sandra TIENNAULT, Bernard SOURISSEAU,

POUVOIRS :

M DEROUET M. a donné pouvoir à M BARON A.
Mme PROUST G. a donné pouvoir à M KOSIR J.
Mme TIENNAULT S. a donné pouvoir à Mme LAMBERT B.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M PAQUEREAU Q.

SECRETAIRE : M Julien KOSIR

Suite à la signature du contrat de location du distributeur de baguettes pour une durée de 6 mois avec la boulangerie du Landreau, il convient d'établir une nouvelle convention de location entre la commune et le commerçant M Moreau pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Le loyer sera de 80€ par mois.

Le contrat prendra effet à la date du 4 juillet 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** la location du distributeur à baguettes à la boulangerie Moreau
- **De valider** le loyer de 80€ par mois
- **D'autoriser** M le Maire à signer le contrat de location pour un an renouvelable 2 fois

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : - 8 JUL. 2026

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le

- 6 JUL. 2026

Le Maire,
Pascal EVIN

11, Place de l'Eglise - 44330 La Regrippière - Tél. 02 40 33 63 14
contact@mairie-laregrippiere.fr

